

BUDGET 2019

Présentation synthétique

La préparation budgétaire 2019 s'est effectuée dans un contexte national de réforme des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Ainsi, le budget primitif traduit les différentes dispositions contenues dans la loi de finances initiale 2019 et la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 : diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, dégrèvement de la taxe d'habitation et maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement.

La préparation du budget 2019 a donc fait l'objet d'une démarche basée sur la prospective financière établie pour les 5 prochaines années qui fixe des objectifs de restauration de l'épargne permettant de financer à terme une partie des dotations annuelles d'investissement.

Pour ce faire, la stratégie financière de GrandAngoulême s'inscrit dans la durée et s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- Maintien d'une épargne brute suffisante pour couvrir les dotations aux amortissements
- Préservation des ressources propres permettant de rembourser le capital emprunté,
- Maintien d'une capacité de désendettement en dessous du seuil de 12 ans maximum
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement : sur le budget principal, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre budgets primitifs 2018 et 2019 est limitée à 1 %
- Poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissement volontariste qui vient soutenir l'économie locale et est génératrice d'emplois sur le territoire : 72,3 M€ tous budgets confondus.

La fiscalité

Le Conseil communautaire a décidé de maintenir la plupart des taux de fiscalité à l'identique de 2018 :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

Ces taux constituent les taux cibles votés, moyennant un dispositif de lissage sur 5 années pour les taxes ménages et sur 8 années pour la CFE, lissage qui a démarré en 2017 suite à la fusion des anciens territoires. Ainsi les taux appliqués dans chacune des communes peuvent différer de ces taux cibles.

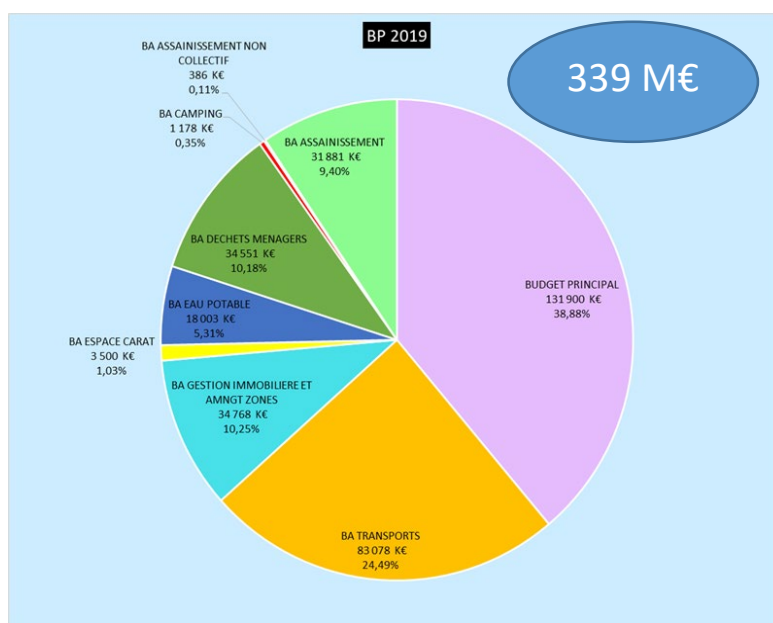
Pour le financement des ordures ménagères, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM cible qui initialement était fixé à 10,40 % a été ramené à 10,30%, avec un dispositif de lissage sur 3 ans. Les taux appliqués dans chacune des communes peuvent donc différer de ce taux cible.

Pour le financement de la compétence Transport, la collectivité prélève le versement transport (VT). Selon une décision prise en octobre 2017, le taux appliqué sur les 16 communes ex GrandAngoulême est désormais de 1,70 %, le taux cible. Pour les 22 autres communes, un lissage de 3 ans a été décidé. Le taux applicable en 2019 est de 1,20 %.

A noter l'apparition en 2018 de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 260 K€, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence.

LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget de GrandAngoulême est composé de 9 budgets au total pour un volume budgétaire global de 339,2 M€ :



1 budget principal, 8 budgets annexes (Eau potable, Assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif, Transports en commun, Déchets ménagers, Gestion immobilière et aménagement de zones, camping, espace Carat), dont 6 en gestion de TVA directe.

2 budgets représentent près de 60 % du volume budgétaire en 2019 :

- Budget principal, à 131,9 M€
- Budget annexe Transports, à 83,1M€ du fait des travaux en cours pour le BHNS

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'établit pour 2019 à 131,9 M€, dont 87,25 M€ soit 66 % en section de fonctionnement et 44,65 M€ soit 33 % en section d'investissement ;

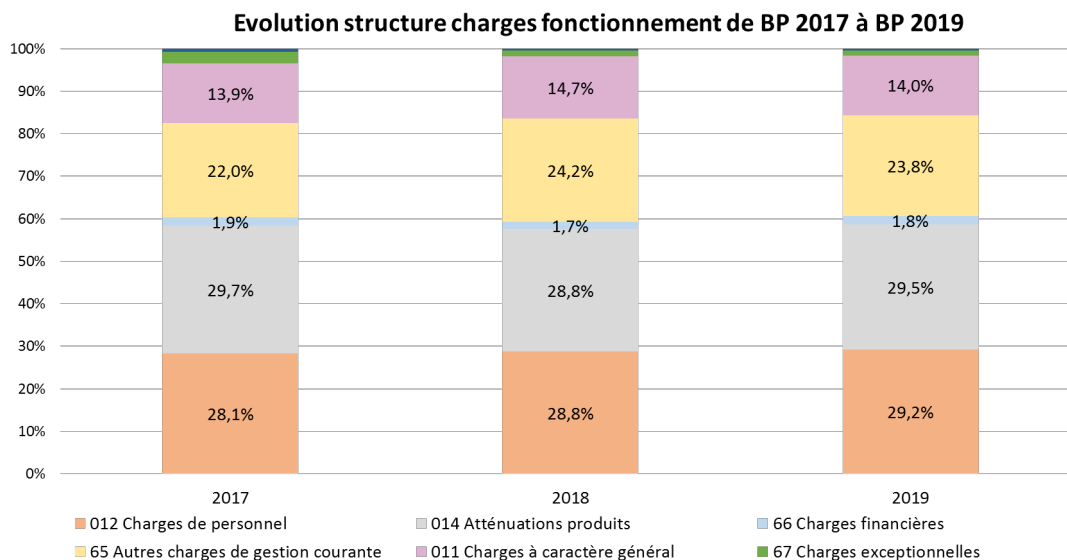
Dépenses de gestion 71 450	Recettes réelles 77 097
Intérêt des emprunts 1 343	Résultat reporté 9 539
Opérations d'ordre 14 453	Opérations d'ordre 610
TOTAL FONCT. 87 246	TOTAL FONCT. 87 246
Opérations d'ordre 610	Opérations d'ordre 14 453
Résultat reporté 9 879	Reports 7 360
Reports 3 297	Excédents capitalisés 5 816
Remboursement dette 4 180	Opérations compte de tiers 0
Opérations compte de tiers 0	Recettes investissement 8 599
Dépenses investissement 25 888	TOTAL : 37 028
TOTAL INVEST. 43 854	Besoin financement 7 626
	TOTAL INVEST. 43 854
* hors opérations patrimoniales	

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 77 097 K€** pour 2019, en progression de 1,1 % par rapport au BP 2018. Cette évolution est portée par le produit de la fiscalité, qui progresse de 1,8% de BP à BP, tandis que les dotations sont orientées à la baisse, avec une diminution de 0,8%.

91% des ressources de l'agglomération se concentrent sur les recettes fiscales (64%) et les dotations (27%). Le solde est essentiellement constitué des produits des services (9%).

Chiffres clés :

- fiscalité économique : 30.75 M€ (+0.5% par rapport au BP 2018)
 - fiscalité ménages : 19.5 M€ (+3.8% par rapport au BP 2018 sous l'effet d'un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 2,2% (LFI 2019))
 - DGF : 15.3 M€ (-250 K€ par rapport à 2018 liée à la dotation de compensation, la dotation d'intercommunalité sous garantie)
 - Produits des services : 2.2 M€ dont 1.4 M€ pour Nautilus
- **Les dépenses réelles de fonctionnement** inscrites au BP 2019 sont de 72 793 K€, en augmentation de 1 % seulement par rapport au BP 2018.

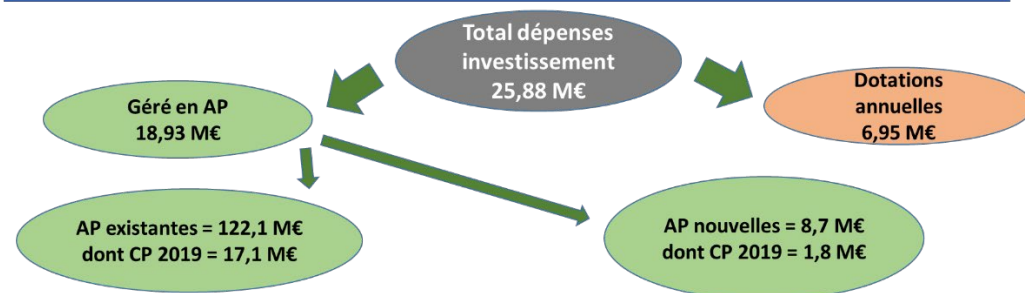


Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 10 195 K€, soit en diminution de 373 398 € et de près de 3,8 % par rapport au BP 2018, grâce à un travail de maîtrise globale des charges de fonctionnement de la collectivité.
- les charges de personnel s'établissent à 21 250 K€, en augmentation de 476 044 € et de 2,3 % par rapport au BP 2018. Ces dépenses évoluent principalement sous l'effet de facteurs exogènes et font, pour partie, l'objet de refacturations soit directement (services communs) soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements.
- les atténuations de produits sont inscrites pour 21 500 K€ et sont exclusivement composées des attributions de compensations (AC) versées aux communes membres de la communauté d'agglomération. On note à ce stade une augmentation de ces charges de 751 700 € et de 3,6 %, en lien avec la restitution d'un certain nombre de compétences à l'issue du travail de définition des intérêts communautaires et des compétences facultatives au 31/12/2018.
- Les autres charges de gestion courante s'établissent à 17 335 K€, en diminution de 125 980 € et de 0,7 % par rapport au BP 2018.
- les charges financières s'élèvent à 1 343 K€, et sont en augmentation par rapport à 2018, à la fois en lien avec la progression de l'encours de dette, qui s'établit au 1^{er} janvier 2019 à 46,14 M€ mais également avec une provision liée à une possible remontée des taux pour la part d'emprunt à taux variable.
- **Les dépenses d'investissement** : 26 M€, hors remboursement du capital de la dette

Chiffres clés :

BP 2019 – Dépenses investissement



Stock d'AP existantes = 122,1 M€ dont RAR 42,2 M€
CP 2019 = 17,1 M€, dont
 Passerelle : 3,7 M€
 PEM Ouest : 2,7 M€
 Secteur Gare : 1,6 M€
 Habitat : 2,6 M€
 ORU 1&2 : 0,6 M€
 RN 141 : 1,4 M€
 Nautilus (Photovoltaïque) : 0,8 M€

AP nouvelles proposées au BP 2019 = 8,7 M€
CP 2019 = 1,8 M€, dont

- Aménagement voirie ZAC Montagnes : 2 M€
- Réhabilitation voiries ZA : 2 M€
- Habitat (PLH 2019-2020) : 1,8 M€
- Local stockage : 1,3 M€
- Schéma cyclable : 1,3 M€
- Aide à l'immobilier d'entreprise : 250 K€ (AP annuelle)
- Réhabilitation siège : 60 K€ (AP amorce)

- **Les recettes d'investissement** hors emprunt : 14.5 M€ (dont 5.8M€ d'affectation de résultat 2018)
- **L'emprunt** : 7.6 M€ ajoutés aux 6 M€ reportés au titre des investissements 2018 soit une inscription totale de 13.6 M€

Les grands équipements	DEPENSES	RECETTES
NAUTILIS	5 204 478,00	1 373 000,00
STADE ATHLETISME	774 020,00	4 000,00
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES	473 450,00	78 000,00
L'ALPHA	2 881 121,00	35 000,00
CONSERVATOIRE	3 687 463,00	361 500,00
ECOLE D'ART	737 796,85	96 000,00
CRECHE LES POUSSINS	1 861 909,00	804 000,00
ALSH DIRAC ET MULTISITES	1 558 021,77	304 400,00

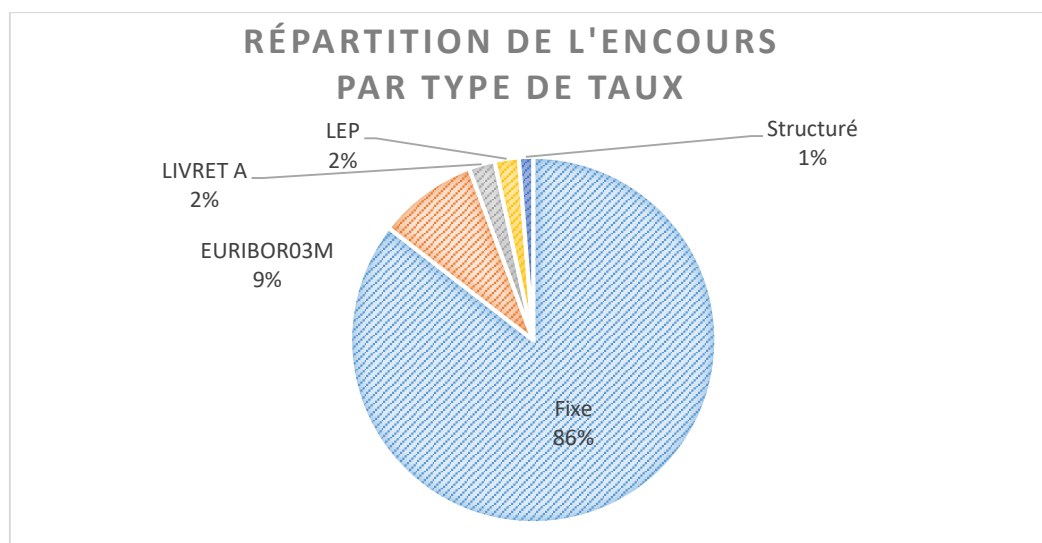
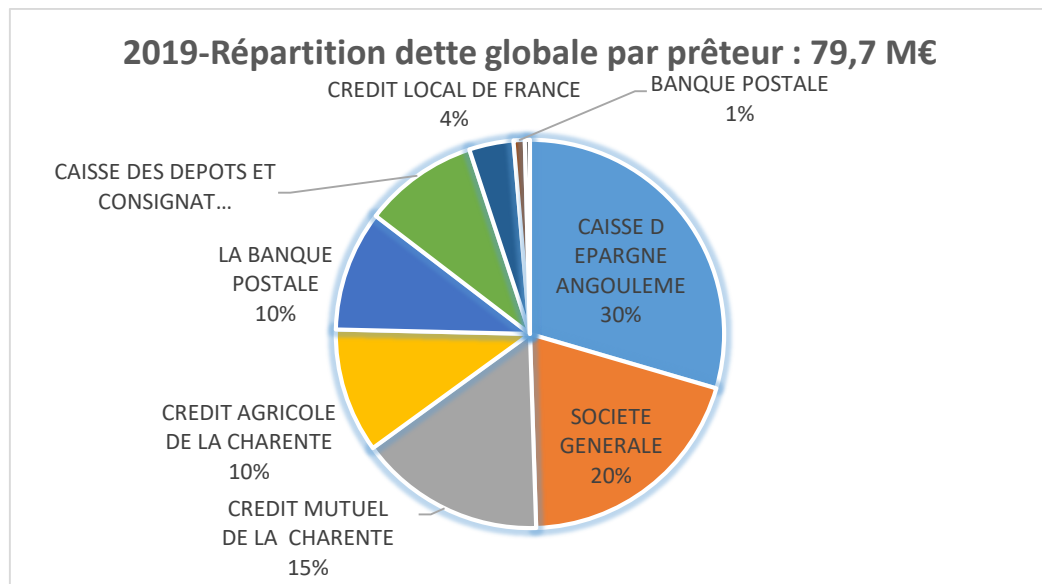
EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette de Grand Angoulême au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 79,7 M€.

L'emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelles des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à 9 M€ (tous budgets confondus). Cet encours ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 2.07%. Une gestion prudente permet ainsi d'assurer le financement des investissements de la collectivité tout en limitant le poids de la charge des intérêts de la dette.

L'encours de dette se répartit entre un large panel de prêteurs. La répartition de l'encours entre les index à taux fixe et variable permet de limiter le risque et de profiter de taux exceptionnellement bas



BUDGETS ANNEXES

GrandAngoulême dispose en plus du budget principal de 8 budgets annexes permettant d'isoler les budgets des activités faisant l'objet d'une gestion en TVA directe ou assimilés à des services publics et commerciaux ou dont l'équilibre est lié à la perception de taxes ou redevances spéciales et doivent être financés par l'utilisateur et non par le contribuable.

LE BUDGET ANNEXE DE GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget concerne :

- La gestion des zones d'activité en cours d'aménagement (stock initial de 10 632 K€)
- l'activité de loueur de bâtiments industriels et commerciaux dans le cadre de la compétence de GrandAngoulême en matière d'immobilier d'entreprise : loyers et charges perçus : 1 232 K€ pour des charges réelles hors dette de 975 K€ (dont 400 K€ de taxes foncières) et des charges liées au remboursement des emprunts de 1 590 K€.

Les investissements de ce budget pour 2019 sont prévus à hauteur de 3 M€ et comprennent :

- Technoparc : 1 833 K€
- Pile à hydrogène : 307 K€
- Travaux à l'OTPA : 190 K€

LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Les dépenses réelles de fonctionnement du camping s'élèvent à 303 K€ (en baisse de 3.2% par rapport au BP 2018) et les investissements sont programmés à hauteur de 249 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 181 K€ en baisse de 10 K€ par rapport au BP 2018. Les recettes propres du camping sont évaluées à 237 K€.

Un travail d'optimisation et de nouvelle dynamique commerciale est engagé depuis la saison 2018. Ainsi, le BP 2019 prévoit des investissements de rapport (Mobilhome, tivolis, équipement du restaurant pour 70.8 K€) ainsi que divers travaux d'amélioration et de mise aux normes pour 130K€.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CARAT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'espace CARAT s'établissent à 1 372 K€ en section de fonctionnement contre 1 418K€ au BP 2018 soit une baisse de 3.2% grâce une maîtrise des charges de gestion. Des investissements sont programmés à hauteur de 490 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 419 K€ en baisse de 33 K€ par rapport au BP 2018. Les recettes propres de l'espace CARAT sont de 1 144 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle).

Le BP 2019 prévoit par ailleurs une recette exceptionnelle de 155 K€ constituée de la soulte à verser par l'entreprise Reden Solar, au terme du bail emphytéotique de mise à disposition des volumes des parkings pour l'installation d'ombrières photovoltaïques. Cette soulte servira au financement de travaux générateurs d'économies d'énergie pour le parc des expositions (191 K€ pour la modification

de l'éclairage LED basse consommation). 186 K€ sont également prévus pour des travaux de sécurité et d'amélioration et 50 K€ permettront de réaliser une étude de faisabilité sur la réorganisation des espaces au sein de Carat pour permettre une optimisation de la location des salles Rubis et Carat.

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget Transports, retrace l'activité de transport de personnes.

Il s'établit à 28 403 K€ en fonctionnement :

- 25 653 K€ au titre des charges courantes dont 18 890 K€ pour le forfait de charge versé à la SPL STGA au titre du contrat d'obligation de service public pour la gestion, la commercialisation et l'exploitation des services de mobilité de GrandAngoulême, 2 472 K€ pour l'organisation des transports scolaires et 800 K€ au titre des indemnisations pour les pertes subies par les commerçants avec les travaux du BHNS.
- 2 750 K€ au titre du versement du solde de la participation de GA aux travaux de mise en sécurité du tunnel de la Gâtine (rappel : GrandAngoulême participe à hauteur de 50% du montant total HT des travaux soit 5 750 K€).

En investissement, 31.6 millions € sont programmés dont :

- 27,12 millions euros pour les travaux du bus à haut niveau de service (BHNS)
- 750 K€ pour la modernisation du réseau
- 600 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 1 445 K€ pour l'acquisition de véhicules

Ce budget est financé grâce au versement transport acquitté par les entreprises de 11 salariés et plus sur le territoire des 38 communes de l'agglomération pour 19 780 K€, les recettes des usagers du service de transport pour 3 430 K€, la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€, une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 2 340 K€ et 2 657 K€ de subventions d'investissement. Le solde est financé par 20.7 M€ d'emprunts et la reprise des excédents antérieurs.

LE BUDGET DES DECHETS MENAGERS

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2019 des déchets ménagers s'établissent à 16 313 K€ et sont en hausse de 9,3% par rapport au BP 2018. Cette hausse s'explique par :

- une hausse des dépenses liées au fonctionnement et à l'entretien des véhicules et matériels en raison principalement de la hausse prévue du poste carburant qui tient compte à la fois des hausses de prix mais également de l'augmentation du nombre de tournées et de l'harmonisation des fréquences en mode hebdomadaire.
- l'augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets (+505 K€) due au tarif spécifique pour le traitement des OMR (99 € HT/tonne en 2019 au lieu de 90 €HT/tonne) et à la création de deux tarifs prévention (avec ou sans service interne de prévention) distincts des tarifs administration générale suivant les souhaits du Comité – 20%. Cet effort de financement est essentiel au lancement des actions ambitieuses et innovantes en matière de prévention des déchets.

En investissement, plus de 8 M€ d'acquisitions et de travaux sont programmés dont 2 361 K€ au titre des travaux de réaménagement de la déchetterie de Brébonzat et 1 360 K€ d'acquisitions de véhicules

et 780 K€ de matériels (poursuite de la dotation pour les bacs individuels OMR sur les 22 communes, renouvellement classique des bacs, acquisition de bennes amovibles pour les déchèteries et colonnes aériennes à verre).

Le financement par la TEOM : un baisse du taux cible à la fin de l'harmonisation prévue en 2020 (10.30% contre 10.40%) et un maintien et une baisse du taux 2019.

Pour mémoire, étaient perçues en 2017 sur les territoires des anciennes intercommunalités la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour Braconne et Charente, Vallée de l'Echelle et Grand Angoulême et la redevance des ordures ménagères (REOM) pour Charente Boëme Charraud.

Le conseil communautaire du 28 septembre 2017 a approuvé l'harmonisation de la fiscalité déchets ménagers à partir de l'année 2018, en instituant la TEOM comme système unique et a également approuvé la progressivité sur trois ans de cette harmonisation, pour parvenir à un taux de TEOM unique de 10,40% en 2020. Or, compte tenu de la hausse notable du coefficient de revalorisation 2019, fixé à 2,2%, il est possible de réévaluer le taux de TEOM cible 2020 en l'abaissant de 10,40% à 10,30% tout en préservant les équilibres prospectifs du budget annexe et en restant également attentif à ne pas sur financer le service.

Ainsi, il est proposé de fixer le taux de TEOM 2019 suivant :

- 10,30% pour les communes de l'ex-GrandAngoulême (idem pour celui de 2018)
- 10,92% pour les communes d'ex-Braconne et Charente (contre 11.55% en 2018)
- 11,64% pour les communes d'ex-Vallée de l'Echelle (contre 12.97% en 2018)
- 11,78% pour les communes d'ex-Charente Boeme Charraud (contre 13.26% en 2018).

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 6 812 K€, en hausse modérée de 1,1 % par rapport au BP 2018. Les charges à caractère général sont en baisse de 2,1 % grâce à une maîtrise rigoureuse des charges et à diverses optimisations réalisées. Les dépenses de fluides peuvent par exemple être contenues grâce à la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques à la station d'épuration de Fléac.

Le programme d'investissement s'établit à près de 11 M€ et concerne :

- le raccordement de la STEP du Gond et de la STEP de Frégeneuil pour 4 M€
- la STEP de Marsac pour un peu plus d'1 M€
- la STEP de Vindelle pour 500 K€
- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages pour 2.9 M€.

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 9.4 M€ et de subventions d'investissement pour plus de de 2 268 K€ de l'Agence de l'Eau et l'emprunt pour 3.5 M€.

LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 334 K€, en légère diminution par rapport au BP 2018 et celles d'investissement à 22 K€.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour 300 K€, des aides versées par l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour 49 K€.

LE BUDGET DE L'EAU POTABLE

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 210 K€, en hausse par rapport au BP 2018 mis à un niveau équivalent à celui du BP 2017.

Le programme d'investissement s'établit à 8 390 K€ et comprend cette année 5 000 K€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 2,2 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 500 K€, en légère baisse par rapport à 2018. Le plan de financement de la nouvelle usine de traitement d'eau prévoit un reversement exceptionnel de dividendes de la part de la SEMEA correspondant à la contribution de la SPL de 2 M€. Cette somme est inscrite au budget ainsi que la reprise des excédents antérieurs reportés.